



Académie d'Arts Martiaux Ceintures Noires de Belgique

ASBL
Rue des Cours 20
6220 Wangenies
0497/70.86.61

Attestation médicale

Pour votre protection, celle de votre professeur ainsi que pour l'académie, l'attestation médicale **est obligatoire**. C'est pourquoi, nous vous informons qu'en l'absence de ce document votre licence ne sera pas validée.

Toutefois, une attestation normale de votre médecin reste valable. Vous pouvez le joindre à cet imprimé.

Cette déclaration est à rentrer dans **les plus brefs délais** au siège social de l'académie.

Votre attestation est valable 1 an à partir de sa date effective.

Nom du club: N ° de club:
N ° de licence

Je soussigné, certifie avoir examiné M./Mme/Mlle

Domicilié à

.....

Né(e) le

Et ne pas avoir constaté à ce jour des signes apparents contre-indiquant la pratique du

Ju-Jutsu, Karaté, Tai-Jutsu, Judo, Tai-Chi-Chuan, Self-Defense.

Fait à Le

Signature et cachet du médecin